



ARRÊTÉ MUNICIPAL

AR20334

numérotant les Noës Bodiers à Nort-sur-Erdre

Monsieur Yves DAUVÉ, Maire de la Commune de Nort-sur-Erdre ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2213-28 ;

Vu l'arrêté initial en date du 22 Mars 2012 modifié le 4 Septembre 2012 ; 8 janvier 2013 ; 15 septembre 2014 ; 23 Septembre 2014, 2 Juin 2016, 7 Février 2017, 10 septembre 2018, 18 décembre 2018, 3 juin 2019 et 06 Octobre 2020

Considérant la nécessité d'intégrer au lieu-dit **les Noës Bodiers** sur la parcelle AP 354 issue de la **division AP n°5** la création d'un nouveau logement, il est nécessaire de revoir la numérotation du secteur des villages de la Bouinelière, le Hameau de la Bouinelière, Le Moulin de Pécot, Pécôt, La Ferrière de Pécôt, Le Gué, La Solitude, Le Creux Chemin, Le Sabot Doré, Les Noës Bodiers, Picaudeau.

ARRÊTE

Article 1 : La numérotation au lieu-dit Les Noës Bodiers est fixée telle qu'elle figure au plan joint.

PARCELLES	ANCIENNE ADRESSE	NOUVELLE ADRESSE
AP 353	201 Les Noës Bodiers	201 bis Les Noës Bodiers
AP 354		201 Les Noës Bodiers

Article 2 : Les propriétaires apposeront le numéro, qui leur sera remis par le Service Urbanisme, sur leur habitation.

Article 3 : Les propriétaires devront assurer l'entretien de leur plaque et pourvoir, en cas de nécessité, à leur remplacement.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nort-sur-Erdre, le 23 octobre 2020

Pour le Maire et par délégation,
Cédric HOLLIER-LAROUSSE
Adjoint au patrimoine bâti & Routier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Publication qui a été reçue en Sous-Préfecture le

publiée le

Acte n°

Accusé de réception en préfecture
044-214401101-20201023-AR20334-AR
Date de réception préfecture : 27/10/2020

